



A programme funded by  
the European Union

EUROMED  
JUSTICE

# Documents de formation des formateurs EUROMED JUSTICE

*Évaluation des besoins de formation sur  
l'entraide judiciaire en matière pénale  
Rapport des résultats*

*Expert EuroMed Justice : Dragomir Yordanov, Ancien  
directeur de l'Institut national de la Justice bulgare (Bulgarie)*

Lead Firm / Chef de file



## **AUTEUR(S):**

Ce document de formation des formateurs a été écrit par Dragomir Yordanov, Ancien directeur de l'Institut national de la Justice bulgare (Bulgarie), en collaboration avec : Abdelhnine Touzani, Directeur des études, de la recherche et de la coopération à l'Institut supérieur de la Magistrature marocain (Maroc), José María Fernández Villalobos, Magistrat de Liaison (Espagne) et Rasha Hammad, Directrice de l'Institut judiciaire de la Palestine (Palestine).

## **EDITEUR ET COORDINATEUR:**

Virgil Ivan-Cucu, Expert principal EuroMed Justice, Conférencier à EIPA.

## **VERSIONS LINGUISTIQUES**

Original: EN

Manuscrit finalisé en août 2018.

## **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

Les informations contenues dans ce document de formation des formateurs reposent sur les recherches et informations fournies par les experts assignés, ainsi que les représentants des Pays Partenaires du Voisinage Sud, dans le contexte des travaux réalisés dans le cadre du Projet Euromed Justice, à l'exception du Liban. Conformément au droit libanais, aucun juge ou représentant libanais n'a contribué à ce travail de quelque façon. Le Consortium chargé de la mise en œuvre du Projet ne peut être tenu responsable de leur exactitude, de leur actualité ou de leur exhaustivité, ni rendu responsable des erreurs ou omissions éventuelles contenues dans ce document.

Cette publication a été réalisée avec le soutien de la Commission européenne. Le contenu de cette publication ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant le point de vue de la Commission européenne.

## **COPYRIGHT**

La reproduction et la traduction à des fins non-commerciales est autorisée, dès lors que la source est mentionnée et assortie de la mention suivante : « EuroMed Justice est projet de l'UE encourageant la coopération judiciaire internationale dans l'espace euro-méditerranéen ». Prière de bien vouloir en informer EuroMed Justice et d'envoyer une copie à l'adresse suivante : [info@euromed-justice.eu](mailto:info@euromed-justice.eu).

[www.euromed-justice.eu](http://www.euromed-justice.eu)

EuroMed Justice



A programme funded by  
the European Union

**EUROMED  
JUSTICE**

## ÉVALUATION DES BESOINS DE FORMATION SUR L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE

### RAPPORT DES RESULTATS

#### **I. METHODOLOGIE**

##### **1. Description générale**

Les experts ont rédigé deux questionnaires qui ont été ensuite envoyés aux membres de CrimEx des pays respectifs.

En plus des questionnaires, les besoins en formation ont été discutés lors de la 7ème session CrimEx tenue du 19 au 21 juin 2018 à Luxembourg.

Les matériaux et la documentation d'EuroMed Justice<sup>1</sup> ont également été utilisés pour évaluer les besoins en formation des pays de la région.

Le projet de rapport a été présenté et discuté lors de l'activité EuroMed Justice de formation de formateurs qui s'est tenue du 16 au 18 octobre à Malte.

##### **2. Questionnaire principal (qualitatif)**

###### **2.1. Description**

Le premier questionnaire (le principal) suit une approche institutionnelle. Il a l'intention de collecter des informations qualitatives détaillées sur un grand nombre de questions liées à la formation judiciaire, en particulier dans le domaine de la formation à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'ensemble de l'organisation de l'entraide judiciaire en matière pénale dans les pays respectifs, à la fois sur la situation actuelle et en perspective. Les questions sont à réponses ouvertes et permettent aux répondants de fournir des explications détaillées.

###### **2.2. Résultats**

Huit réponses ont été reçues de six pays (le Maroc et la Palestine ont envoyé des réponses de l'institution de formation et du parquet).

---

<sup>1</sup> Les CrimEx docs et le Manuel EuroMed pour la preuve numérique

Les différents pays ont adopté des approches différentes sur le degré des détails de l'information partagée. Beaucoup de questions ont reçu des réponses très courtes et générales ou bien n'ont pas été répondues du tout. Les informations qualitatives obtenues sont complétées et corroborées par les résultats du deuxième questionnaire (quantitatif).

### **3. Questionnaire synthétisé (quantitatif)**

#### **3.1. Description**

Le deuxième questionnaire (le questionnaire de synthétisé) est axé sur des thèmes spécifiques pour la formation à l'entraide judiciaire en matière pénale et sur des questions relatives à l'organisation et à la méthodologie de la formation en matière pénale en perspective. Une petite partie traite de l'état d'avancement actuel de la formation en matière pénale dans les pays respectifs. Les questions portent principalement sur des réponses fermées, classées en fonction de leur pertinence par rapport aux activités professionnelles et aux besoins de formation des pays et / ou institutions interrogés dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale. L'échelle de notation va de 1 à 10, 1 étant le moins pertinent et 10 le plus pertinent.

#### **3.2. Résultats**

Neuf réponses ont été reçues de sept pays (le Maroc et la Palestine ont envoyé des réponses de l'institution de formation et du parquet).

Toutes les réponses aux questionnaires (dans la mesure du possible) ont été transférées dans un questionnaire récapitulatif unique avec les abréviations de pays respectives selon UN / LOCODE.

Aux fins de l'analyse horizontale des besoins en formation, les réponses ont été divisées en trois catégories principales en fonction de leur pertinence pour les activités professionnelles et les besoins en formation des pays et / ou institutions répondants:

- Pertinence haute, marquée en vert

Ce sont des questions et des problèmes qui ont été classés de 8 à 10 par plus de quatre des sept pays répondants et / ou cinq des neuf institutions interrogées.

- Pertinence moyenne, marquée en jaune

Ce sont des questions et des problèmes qui ont été classés de 5 à 7 par plus de quatre des sept pays répondants et / ou cinq des neuf institutions interrogées.

- Pertinence basse, marquée en blanc

Le reste des questions et des problèmes qui ont été gradés de 1 à 4 par plus de quatre des sept pays répondants et / ou cinq des neuf institutions interrogées.

Les réponses dispersées à un certain nombre de questions (environ 10%), révélant une grande diversité dans l'intérêt des pays et / ou des institutions évaluées, ont conduit à l'introduction de deux catégories intermédiaires :

- Pertinence haute / moyenne, également marquée en vert

Ce sont des questions et des problèmes qui ont été évalués principalement avec les grades 5-10 mais sans majorité claire des pays et / ou institutions répondants (cinq questions).

- Pertinence moyenne / basse, également marquée en jaune

Ce sont des questions et des problèmes qui ont été évalués principalement avec les grades 1-7 mais sans majorité claire des pays et / ou institutions répondants (huit questions).

Dans la majorité des cas, les réponses ont indiqué une tendance claire (prédominante) dans les besoins en formation des pays et / ou institutions de la région évalués.

## **II. SITUATION GÉNÉRALE CONCERNANT L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE ET LA FORMATION JUDICIAIRE EN LA MATIÈRE**

Les principales sources d'information sur ces questions sont les réponses agrégées au questionnaire quantitatif et les documents et matériels EuroMed Justice.

### **1. Formation judiciaire en général et formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale**

Dans tous les pays, il existe des institutions publiques chargées de la formation judiciaire. Cependant, il n'existe pas d'institutions spécialisées, de départements ou de sections pour la formation à l'entraide judiciaire en matière pénale. Dans différents pays, ce type de formation est dispensé par différentes institutions, en fonction de l'organisation judiciaire et du type de système juridique. En raison de ces différences, la formation des juges, des procureurs et des fonctionnaires du MJ est souvent assurée par différents prestataires appartenant aux différents pouvoirs (judiciaire ou exécutif).

Le budget alloué à la formation est généralement considéré comme insuffisant pour couvrir tous les besoins en formation. Il n'y a pas de budget spécifiquement consacré à la formation à l'entraide judiciaire en matière pénale.

La formation des juges et des procureurs à l'entraide judiciaire en matière pénale est dispensée à la fois en formation continue et en formation initiale (dans les pays où cette dernière existe). Dans la formation initiale, elle est dispersée dans différents domaines du droit (par exemple droit pénal, procédure pénale, droit international, droits de l'homme, etc.) ou dans différentes fonctions judiciaires (juge, procureur, juge d'instruction, etc.). Dans la formation continue, il s'agit de formations de durée différente, généralement axées sur le sujet. Dans certains pays, l'entraide judiciaire en matière pénale est incluse dans des sessions de formation communes avec d'autres sujets connexes.

La formation des fonctionnaires du Ministère de la justice travaillant dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale est dispensée exclusivement dans le cadre de la formation continue, soit par un établissement de formation ou sur le tas.

Les formateurs à l'entraide judiciaire en matière pénale sont généralement des praticiens du droit (principalement des juges, des procureurs et des représentants du MJ) impliqués dans la procédure d'entraide judiciaire, engagés à temps partiel en raison de leur expérience pratique.

Les besoins en formation, y compris en matière d'entraide judiciaire dans les affaires pénales, sont évalués régulièrement (généralement une fois par an), généralement avec la participation des parties et des institutions impliquées dans la procédure. Les instruments juridiques internationaux applicables de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, des Nations Unies, ainsi que des instruments régionaux et bilatéraux sont également considérés.

Les sessions de formation, y compris sur l'entraide judiciaire en matière pénale, sont généralement évaluées à leur fin, ainsi que quelque temps plus tard, afin de déterminer leur pertinence par rapport aux besoins de formation actuels des participants et de fournir des informations sur leurs besoins de formation futurs.

La participation des praticiens du droit (juges, procureurs et représentants du MJ) à la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale est volontaire (non obligatoire). Cela dépend de leur intérêt, des sessions de formation et des places disponibles ainsi que des ressources financières allouées et est généralement considéré comme insuffisant. La participation à ce type de formation est prise en compte, mais pas directement liée à leur développement de carrière.

Parmi les autres facteurs contribuant à l'insuffisance de la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale, sont mentionnés:

- La manque d'expérience spécifique dans ce type de formation, y compris l'absence de programmes de formation, de méthodologie de formation et de plans de formation spécifiques ;
- La manque d'équipe qualifiée d'experts spécialement formés pour être des formateurs sur le sujet ;
- La charge de travail excessive et le manque de soutien par la hiérarchie pour assister aux formations ;
- La manque d'informations suffisantes ;
- La barrière linguistique

Il n'y a pas de formation systématique ou suffisante sur l'entraide judiciaire en matière pénale au niveau international. Des initiatives sporadiques de formation en la matière sont organisées, principalement en coopération avec des institutions et organisations européennes ainsi qu'avec certains organismes des Nations Unies et autre bailleurs des fonds.

## **2. Organisation de l'entraide judiciaire en matière pénale**

L'organisation de l'entraide judiciaire en matière pénale dans différents pays est structurée de manière différente, en fonction de l'organisation judiciaire et du type de système juridique. Les affaires sont traitées soit par les tribunaux, soit par les parquets, soit par le ministère de la justice en tant qu'autorité centrale, soit par plusieurs de ces institutions. Dans certains pays, il existe des unités spécialisées au sein des institutions compétentes. En règle générale, le nombre de praticiens du droit (juges, procureurs et représentants du MdJ) directement impliqués dans l'entraide judiciaire en matière pénale dans chaque pays est relativement faible.

En raison de ces différences, le groupe cible pour la formation au niveau régional reste hétérogène, bien que les répondants soient généralement favorables aux différentes variantes de la formation conjointe impliquant juges, procureurs, fonctionnaires du MJ et autres praticiens, selon les réponses au questionnaire systématisé (voir plus loin).

Les répondants indiquent parmi les principales difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail en l'entraide judiciaire en matière pénale:

- Les différences entre les systèmes juridiques (droit continental / common law) ;
- Le manque d'informations sur le cadre juridique en la matière dans d'autres pays ;
- Le manque de communication directe avec les homologues d'autres pays ;
- La faible connaissance du cadre juridique international de tous types (multilatéral et / ou bilatéral) ;



- Non-conformité du cadre juridique national avec les accords internationaux dans certains pays ;
- Des lacunes du cadre juridique national en la matière dans certains pays ;
- L'attitude de certains pays d'imposer des conditions non prévues dans le cadre réglementaire international (souvent liées aux deux éléments précédents) ;
- La rédaction et la formulation incohérentes des demandes d'entraide judiciaire ;
- La difficulté de collecte et de conservation des preuves ;
- Les difficultés à geler et à confisquer les avoirs et les produits du crime ;
- Faible connaissance des standards de l'UE et du CdE sur la peine capitale et l'emprisonnement à vie ;
- Faible connaissance des langues étrangères et formation insuffisante en langues étrangères, à quelques exceptions près (voir à ce sujet les réponses au questionnaire synthétisé ci-dessous).

Les répondants suggèrent différentes manières de surmonter les difficultés indiquées, y compris, mais sans s'y limiter à:

- Renforcer la spécialisation au sein des institutions impliquées dans l'entraide judiciaire en matière pénale (sections / unités spécialisées et / ou responsables spécialisés) ;
- Organiser plus de sessions de formation spécialisées ;
- Publication de recueils (manuels) sur l'entraide judiciaire en matière pénale ;
- Mise en place de différents outils et mécanismes facilitant l'entraide judiciaire en matière pénale, tels que réseaux, plates-formes informatiques, formations en ligne, etc. ;
- Faciliter l'accès au cadre juridique international en vigueur ;
- Mise en place d'un noyau de formateurs sur l'entraide judiciaire en matière pénale ;
- Nomination de points focaux ou de contacts ;
- Extension du nombre des juges / magistrats de liaison ;
- Révision du cadre juridique international existant en fonction des nouveaux types d'activités criminelles ;
- Renforcer la coopération informelle.

### **III. ÉVALUATION DES BESOINS DE FORMATION**

Les principales sources d'information sur ces questions sont les réponses agrégées au questionnaire qualitatif (synthétisé).

#### **1. Sujets liés à l'entraide judiciaire en la matière pénale**

D'après les résultats du questionnaire synthétisé, l'estimation prédominante de la pertinence des sujets de formation pour la formation est la suivante :

1.1. Pertinence haute

- Livraisons contrôlées
- Obtention des preuves numériques/électroniques de la part des fournisseurs de services de communication et Internet
- Enquête discrète
- Preuves électroniques
- Gel et confiscation des produits du crime
- Équipes d'enquête communes
- Obtention de preuves informatiques
- Obtention de preuves bancaires
- Perquisition et saisie
- Techniques d'enquête spéciales (y compris les interceptions téléphoniques)
- Auditions par vidéoconférence
- Demandes d'extradition (actives ou passives)
- Demandes de transfèrement des personnes condamnées (actives ou passives)
- Transmission des procédures pénales (actives ou passives)
- Techniques de rédaction d'une demande d'entraide judiciaire en matière pénale
- Techniques de rédaction d'une demande d'extradition
- Exécution des condamnations étrangères
- Coopération judiciaire en matière de terrorisme et de lutte contre l'extrémisme violent
- Coopération internationale contre la criminalité organisée transnationale
- Coopération internationale contre l'extrémisme violent
- Coopération internationale contre le trafic de stupéfiants
- Coopération internationale contre la cybercriminalité
- Coopération internationale contre la traite des êtres humains
- Coopération internationale contre l'exploitation des enfants
- Coopération internationale contre l'immigration clandestine
- Coopération internationale contre le blanchiment d'argent
- Coopération internationale contre la corruption
- Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg) sur certains aspects de la coopération internationale en matière pénale
- Jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (Luxembourg) sur certains aspects de la coopération internationale en matière pénale

- Jurisprudence d'autres tribunaux étrangers ou internationaux concernant certains aspects de la coopération internationale en matière pénale
- Bonnes pratiques européennes concernant certains aspects de la coopération internationale en matière pénale
- Les tâches et les procédures d'Interpol
- Les fonctions d'Europol et les règles d'exercice de ses fonctions
- Droit international des droits de l'Homme
- Droit international humanitaire

#### 1.2. Pertinence moyenne

- Obtention de casiers judiciaires
- Envoi et remise de documents de procédure
- Navires en mer
- Recueil de preuves ou déclarations de la part d'individus (y compris des témoins et des prisonniers)
- Reconnaissance des jugements pénaux étrangers
- Techniques de rédaction des conventions et protocoles de coopération

#### 1.3. Pertinence basse

AUCUN sujet lié à l'entraide judiciaire en matière pénale n'est considéré de pertinence basse.

#### 1.4. Conclusion

Il ressort des réponses que la majorité des pays considèrent que la plupart des formes et des outils de la coopération internationale en matière pénale, ainsi que la plupart des aspects de la procédure pénale et de la collecte de preuves revêtent une grande importance pour leurs activités professionnelles et les besoins en formation. Il est intéressant de noter l'intérêt particulier porté aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, ainsi qu'à la jurisprudence des tribunaux européens et internationaux. Cette conclusion est corroborée par les réponses agrégées au questionnaire principal (qualitatif).

## **2. Formation en langues étrangères**

Il ressort des réponses que les pays et / ou les institutions répondants considèrent que la formation en anglais revêt une grande importance pour leurs activités professionnelles et leurs besoins en formation. La formation en français est considérée comme moyennement pertinente. En ce qui concerne les autres langues, en général leur pertinence est considérée comme moyenne / faible. Cette conclusion est corroborée par les réponses au questionnaire principal.

### **3. Formation aux compétences technologiques**

La formation aux nouvelles technologies liées à l'entraide judiciaire en matière pénale est unanimement considéré comme hautement pertinente. Cette conclusion est corroborée par les réponses au questionnaire principal.

### **4. Autres sujets liés à l'entraide judiciaire en matière pénale**

Certains pays et / ou institutions ont suggéré des sujets particuliers pour la formation, tels que:

- les différents outils et organismes mis en place pour faciliter l'entraide (juges de liaison, officiers de liaison, plateformes, réseaux...etc.) ;
- les problèmes majeurs rencontrés en matière d'entraide (différences existant entre les systèmes juridiques...)
- le EuroMed Crimex docs;
- le Manuel EuroMed sur la preuve numérique ;
- organismes partenaires de la justice (Eurojust, Réseau Judiciaire Européen ...)
- Communications entre différents pays dans le domaine de la coopération judiciaire internationale ;
- Activer les réseaux de coopération judiciaire internationale.

## **IV. ORGANISATION ET METHODOLOGIE DE LA FORMATION SUR L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE**

Les principales sources d'information sur ces questions sont les réponses agrégées au questionnaire qualitatif (synthétisé).

### **1. Situation actuelle**

#### **1.1. Accessibilité de la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale**

Il ressort des réponses que la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale est considérée comme accessible aux procureurs a un niveau haut / moyen.

L'accessibilité de la formation pour les juges et les fonctionnaires du MJ est considérée comme étant de niveau moyen / bas.

La formation est généralement considérée comme insuffisante en termes de nombre de sessions / jours de formation et de couverture de tous les sujets pertinents.

#### **1.2. Disponibilité et accessibilité des outils de support (sources du droit, publications, applications informatiques) pour l'entraide judiciaire en matière pénale**

La législation nationale, les Conventions internationales et les Accords bilatéraux sont généralement disponibles et accessibles aux professionnels de l'entraide judiciaire en matière pénale à un haut degré.

La jurisprudence des juridictions nationales et étrangères est disponible et accessible à un degré moyen tandis que la jurisprudence des tribunaux internationaux est disponible et accessible à un degré moyen / bas.

Des publications sur l'entraide judiciaire en matière pénale (y compris des analyses de la jurisprudence) sont disponibles et accessibles aux juges, aux procureurs et aux fonctionnaires du MJ à un niveau moyen / bas.

Des applications informatiques pour le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des procédures d'entraide judiciaire en matière pénale sont généralement disponibles à un niveau bas (à l'exception d'un pays). Formation des praticiens à l'utilisation de ces applications est aussi à un niveau bas (à l'exception du même pays).

### 1.3. Maîtrise des langues étrangères

La maîtrise générale des langues étrangères par les professionnels (juges, procureurs et fonctionnaires du ministère de la Justice) travaillant dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale est généralement considéré comme étant à un bon niveau en anglais, à un niveau moyen / bas en français et à un niveau médiocre en toutes les autres langues de référence.

## **2. Le public approprié pour la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale**

Les répondants sont généralement favorables à toutes les formes de regroupement des publics:

- Juges, procureurs et fonctionnaires du ministère de la Justice séparément ;
- Juges et procureurs ensemble ;
- Juges, procureurs et fonctionnaires du ministère de la Justice ensemble ;
- Juges, procureurs et fonctionnaires du ministère de la Justice ensemble avec d'autres (police, pénitentiaire, etc.).

## **3. Le type approprié de formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale au niveau national**

Les répondants sont majoritairement en faveur de séances de formation en personne (évaluées au plus haut niveau).

Autres types de formation tels que les conférences vidéo, formation à distance (e-learning) et Formation mixte ont été note d'un niveau moyen.

La durée appropriée pour les sessions de formation en personne au niveau national est généralement considéré comme trois jours ou plus.

#### **4. Méthodologie appropriée pour les sessions de formation en personne sur l'entraide judiciaire en matière pénale**

La plupart des répondants préfèrent les formes pratiques et interactives de formation en face-à-face, qui ont toutes reçu un haut grade dans les réponses:

- Discussion ;
- Études de cas ;
- Exercices pratiques ;
- Jeux de rôle ;
- Ateliers en petits groupes ;
- Visites d'étude et d'observation dans les institutions nationales impliquées dans l'entraide judiciaire.

La conférence est la seule méthode généralement gradée moyenne.

#### **5. Les formateurs appropriés sur l'entraide judiciaire en matière pénale**

Les répondants préfèrent clairement avoir des professionnels du secteur public, principalement des procureurs et, dans une certaine mesure, des juges et des fonctionnaires du ministère de la Justice, en tant que formateurs sur l'entraide en matière pénale. Les experts internationaux sont également très appréciés. Les avocats et les universitaires sont clairement classés à un niveau bas.

Lors de la 7ème session du CrimEx, l'idée d'avoir **les points de contact nationaux comme des formateurs sur l'entraide judiciaire en matière pénale** a suscité un large soutien.

#### **6. Les matériaux de support appropriés pour la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale**

La plupart des répondants ont hautement gradé tous les types de matériaux de supports pour la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale:

- Des conventions, des accords, des traités ;
- La législation nationale ;
- La jurisprudence des juridictions nationales ;

- La jurisprudence des tribunaux étrangers ;
- La jurisprudence des tribunaux internationaux ;
- Des formulaires en rapport avec les procédures d'entraide judiciaire en matière pénale respectives ;
- Le texte des conférences et des présentations ;
- Des rapports d'organismes internationaux.

Uniquement les recherches académiques et appliquées ont été gradées au niveau moyen.

#### **7. Le type approprié de formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale au niveau international**

Les séances de formation en personne ont été gradées haut par presque tous les répondants.

Les autres types de formation gradés haut sont les stages et les visites d'étude et d'observation dans des institutions étrangères et / ou internationales impliquées dans l'entraide judiciaire.

Les conférences vidéo, la formation à distance (e-learning) et la formation mixte ont été gradées au niveau moyen.

## **V. CONCLUSIONS**

Malgré les différences entre les pays en ce qui concerne leurs systèmes juridiques et leur cadre institutionnel, l'enquête a identifié de nombreux points communs entre ceux-ci concernant l'entraide judiciaire en matière pénale et la formation en la matière.

Il existe une forte demande de formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale, comme le montre la hiérarchisation des thèmes de formation suggérés dans les questionnaires: 85% d'entre eux ont été jugés très pertinents, seulement 15% moyennement pertinents et AUCUN a généralement été considéré comme peu pertinent pour le travail et les besoins en formation des répondants.

L'enquête montre l'intérêt général de tous les pays de la région pour une formation sur:

- Toutes les formes d'entraide judiciaire en matière pénale,
- L'entraide judiciaire à tous les stades de la procédure pénale, en mettant un accent particulier sur la collecte de preuves, en particulier de preuves électroniques / numériques,

- L'entraide judiciaire dans la lutte contre tous les types d'activités criminelles principales [et modernes],
- Toutes les connaissances et compétences juridiques et techniques pertinentes nécessaires pour l'entraide judiciaire en matière pénale.

Un intérêt particulier est porté aux normes européennes et à la jurisprudence des juridictions européens en matière de droits de l'homme et leur impact sur l'entraide judiciaire en matière pénale ainsi que sur les mécanismes et les institutions européens d'entraide judiciaire en matière pénale.

Il est unanimement entendu que la formation sur l'entraide judiciaire en matière pénale devrait revêtir d'un caractère très pratique, dispensée par des praticiens en la matière et utilisant une méthodologie stimulant la participation et les échanges personnels entre tous les professionnels impliqués dans les procédures d'entraide judiciaire.

L'enquête également permet de conclure que les répondants comprennent la nécessité de développer la culture de la coopération et de renforcer la confiance mutuelle entre les professionnels et les institutions de différents pays travaillant dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale et considèrent la formation comme un puissant outil pour atteindre ces objectifs. Il existe une demande claire pour mieux faire connaître et comprendre les systèmes juridiques étrangers et la base juridique internationale commune et bilatérale de l'entraide judiciaire en matière pénale. La formation en langues étrangères est également très appréciée pour faciliter la communication entre les praticiens de différents pays. Les formes de formation les plus préférées sont celles qui stimulent les contacts personnels et la communication, telles que les événements en face-à-face, les ateliers, les visites d'étude et les stages.

Ces points communs entre les besoins en formation et la perception de la formation-même sur l'entraide judiciaire en matière pénale constituent un fondement solide pour la poursuite de la coopération et des activités communes dans ce domaine.